

M. Bergevin: Oui, ainsi que la rétroactivité.

Le sénateur Martin: Pour janvier, février et mars. C'est une structure bien compliquée, n'est-ce pas?

M. Bergevin: Nous devons nécessairement une explication aux pensionnés car ils ne comprendraient pas pourquoi ils reçoivent un chèque de tel ou tel montant.

Le sénateur Martin: Pour eux c'est une explication de la nature du chèque qu'ils reçoivent.

Le sénateur Phillips: Une explication merveilleuse! Keith Davey a été remboursé.

Le sénateur Martin: Il s'agit des vieux pensionnés.

Le président: Sénateur Phillips.

[Texte]

Le sénateur Flynn: C'est seulement un texte que vous avez préparé?

M. J. B. Bergevin, Principal sous-ministre adjoint (Bien-être), Ministère de la Santé nationale et du Bien-être: Un texte du ministère . . .

Le sénateur Flynn: Un texte explicatif des modifications, suivant la loi?

M. Bergevin: C'est ça, et ce qu'inclut leur chèque, c'est-à-dire la rétroactivité pour cinq mois différents.

Le sénateur Flynn: Est-ce que, en vérité, cette lettre n'est pas déjà prête?

M. Bergevin: On a, bien sûr, une première version—une version sur le bill présenté au gouvernement.

Le sénateur Flynn: D'accord.

M. Bergevin: Mais, lorsqu'on nous demande un programme, de donner absolument le texte à l'imprimeur le lundi matin, il faut que j'aie le texte final.

Le sénateur Flynn: Vous pourriez faire comme le ministère du Revenu, avec la Loi de l'impôt sur le revenu, et préparer une formule avant même que la loi soit passée—la faire imprimer, parce que vous savez déjà quel va être le texte?

M. Bergevin: Ce n'est pas ma responsabilité.

Le sénateur Flynn: Je sais que ce n'est pas votre responsabilité.

Le président: C'est une question qui est un peu hors d'ordre.

Le sénateur Flynn: Bien, ce n'est pas une question qui est un peu hors d'ordre, puisque j'admets que ça ne relève pas de sa compétence.

Le président: Vous avez répondu à votre question.

Le sénateur Flynn: Peut-être ai-je répondu à la question, mais il a lui aussi confirmé que la réponse était là.

[Traduction]

Le sénateur Martin: Puis-je poser une autre question?

Le sénateur Phillips: Je n'ai pas eu ma chance, monsieur le président?

Le président: Je vous l'ai offerte, malheureusement votre chef vous a devancé.

Le sénateur Martin: Puis-je vous demander si vous pouvez gagner un autre jour, docteur Willard? Vous avez dit que le 19 mai était la date limite qui vous avait été fixée. Voyez-vous une possibilité de gagner un autre jour ou plusieurs?

M. Willard: Il est tout à fait clair pour nous, monsieur le président, que le 19 mai est la date limite. Nous avons besoin de cette fin de semaine pour y travailler. Lorsqu'on nous a demandé de fixer une date, nous l'avons fait en connaissant les impératifs, pour avoir l'augmentation sur le chèque de juin, c'était la date limite pour faire le travail. Nous ne pouvons renverser la vapeur. Nous avons déjà donné des directives à notre personnel en ce sens, pour commencer de changer les taux sur les planches etc, si nous nous arrêtons au milieu du travail, si l'adoption de la loi est retardée et si nous devons revenir sur nos pas, nous allons avoir une telle confusion que nous nous trouverons dans la même situation où s'est embourbée l'assurance-chômage, et c'est ce que nous voulons éviter.

Le sénateur Martin: L'assurance-chômage s'est trouvée dans une situation où il lui était impossible d'expédier aux bénéficiaires les chèques qui leur revenaient de plein droit. Est-ce là le point?

M. Willard: Oui sénateur, avec des travaux de cette importance les standards téléphoniques sont vites submergés d'appels et le nombre de lettres reçues a vite fait de déborder les services administratifs. Il y a plusieurs taux dont il faut tenir compte. Ainsi, si l'on prend le simple taux de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, le montant est de 45 dollars pour la rétroactivité de janvier à mars; il est de \$24.60 pour la période de rétroactivité d'avril à mai, en plus des \$150. pour le chèque régulier du mois de juin. Cela fait \$219.60. C'est le genre de chose que nous devons faire ressortir dans les insertions et dans les journaux. Voilà le genre de problème administratif qu'il nous faut régler.

Le sénateur Martin: Quel est le dernier jour en mai, pour la publicité?

M. Bergevin: Pour la publicité, nous avons l'intention d'utiliser les trois derniers jours du mois, au moment même où les pensionnés recevront leurs chèques, parce qu'ils ne comprendront pas pourquoi ils ne reçoivent pas le chèque immédiatement.

M. Willard: Ils vont se demander pourquoi le chèque du mois de mai n'en fait pas mention.

Le sénateur Martin: Est-ce la pratique habituelle?

M. Willard: C'est la pratique que nous avons suivie dans le passé. Comme vous le savez, je suis sous-ministre depuis 1960 et ce n'est